

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1434/2016
Date: 21 décembre 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 735545
Classification: Non classifié

Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale Prise de connaissance du rapport et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,
arrête :

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport « Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale ».
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'Etat